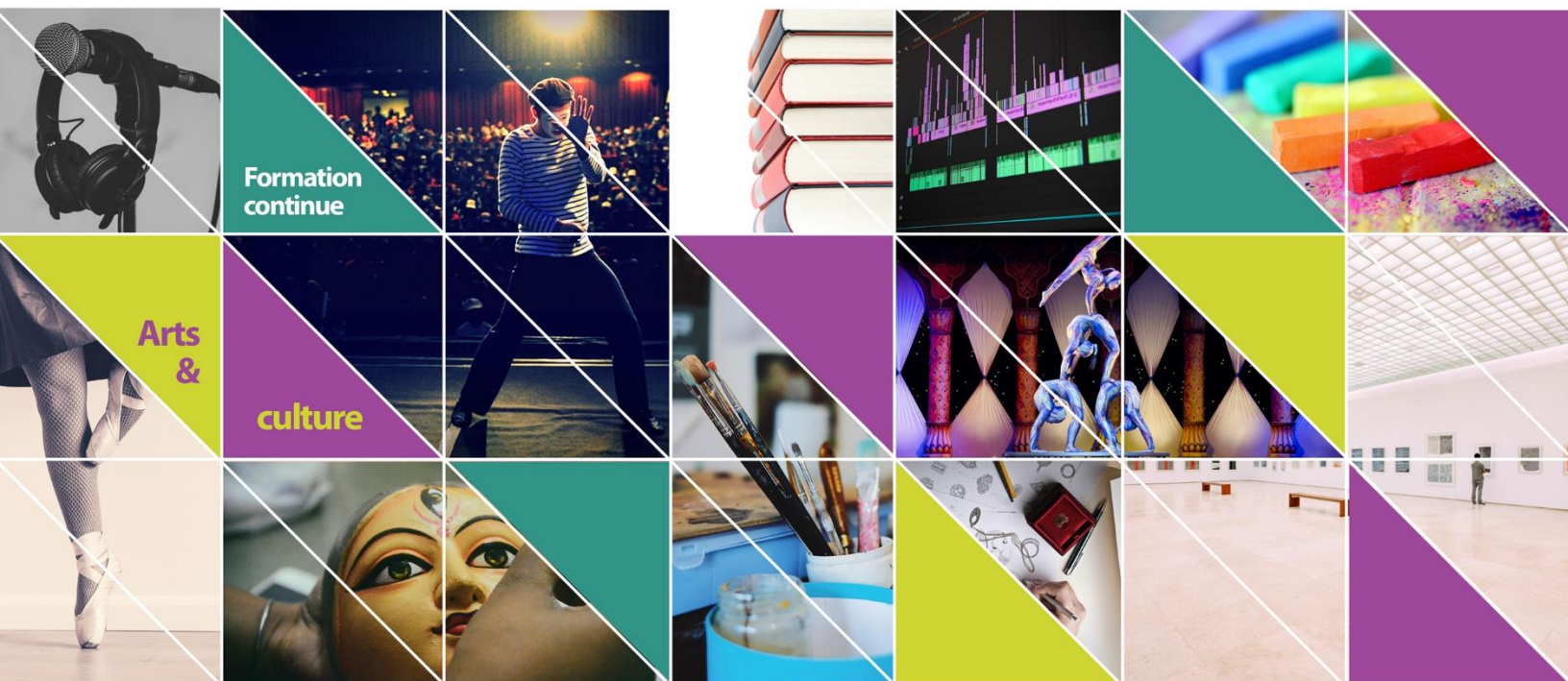


## MODALITÉS D'APPLICATION

Direction régionale de Services Québec de la Montérégie  
Direction des services de gestion intégrés – Services aux entreprises



## **Élaboration et adaptation de contenu et préparation de la formation**

Une formation peut nécessiter du temps pour l'élaboration et l'adaptation du contenu, de même que pour la préparation. Ces activités sont encadrées par les règles suivantes.

### Élaboration du contenu

L'élaboration du contenu concerne une nouvelle formation ou une formation nécessitant une importante mise à jour dans un contexte où le formateur propose un contenu sur mesure jamais offert auparavant et spécifique au projet. Si une formation a déjà été offerte à plusieurs reprises, elle ne peut nécessiter constamment le développement de son contenu; par conséquent, l'organisme promoteur doit expliquer dans la description du projet les motifs justifiant ce coût additionnel. Cette activité est limitée à un ratio entre 1 et 12 heures d'élaboration ou de mise à jour de contenu pour chaque heure de formation dispensée aux participants. Cela peut être un mélange d'élaboration et d'adaptation, tant que le ratio est respecté.

### Adaptation de contenu

L'adaptation de contenu concerne une formation existante déjà donnée par le formateur, mais dans un contexte différent, ce qui nécessite maintenant une adaptation. Si une formation a déjà été donnée dans le même contexte, elle ne peut nécessiter constamment une adaptation de son contenu; par conséquent, l'organisme promoteur doit expliquer dans la description du projet les motifs justifiant ce coût additionnel. Cette activité est limitée à un ratio entre 1 et 5 heures pour chaque heure de formation dispensée aux participants. Cela peut être un mélange d'adaptation et d'élaboration, tant que le ratio est respecté.

Services Québec peut exiger les versions antérieures et actuelles des formations pour vérifier l'étendue des modifications apportées.

### Préparation de la formation

La préparation de la formation concerne les tâches effectuées par le formateur et nécessaires pour l'organisation, la logistique ou l'aménagement de la salle. Cette activité est limitée à une heure de préparation par heure de formation, pour un maximum de sept heures de préparation par projet de formation.